

CD/PV.75  
8 avril 1980  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SOIXANTE-QUINZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 8 avril 1980, à 10 h 30.

Président : M. L. Sola Vila (Cuba)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENYAHINA

Allemagne, République fédérale d' : M. H. KLINGER

Argentine : M. A. DUBOIF

Australie : M. A. BEHI

Belgique : M. A. ONKELINX  
M. J.-H. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAV HLAING  
U NGWE WIN

Brésil : M. C.A. DE SOUZA E SILVA  
M. S. DE QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV  
M. K. PRAIOV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. J.T. SILLARD

Chine : M. LIANG YU-FAN  
M. YANG HU-SHAI  
M. LUO REN-SHI  
M. LIANG DE-FENG  
M. PAN ZHEN-QIANG  
M. PAN JU-SHEN  
Mme GE YI-YUN

Cuba : M. L. SOLA VILA  
M. F. ORTIZ  
Mme V. BORODOWSKI-JACKIEWICH

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Egypte :  
II. O. EL-SHAFFI  
II. II. EL-BARADEI  
II. N. FAHRY

Etats-Unis d'Amérique :  
II. C. FLOWERREE  
II. A. AKALOVSKY  
II. II. DALEY  
II. S. FITZGERALD  
II. H. WILSON  
II. C.G. TAYLOR  
II. J.W. MACDONALD

Ethiopie :  
II. T. TERREFFE

France :  
II. F. de la GORCE  
II. J. de BEAUSSE  
II. II. COUTHURES

Hongrie :  
II. I. KOIVIVES  
II. A. LAKATOS

Inde :  
II. C.R. GHAREKHAN

Indonésie :  
II. H. SIDIK  
II. D.B. SULEMAN  
II. H.M.U. SILABAN

Iran :  
II. D. AIERI

Italie :  
II. V. CORDERO di MONTEZEMOLO  
II. F. DE LUCA

Japon :  
II. Y. OKAWA  
II. R. ISHII

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Kenya</u> :	I. S. SHITEMI II. G.M. IUNIU
<u>Maroc</u> :	II. A. SKALLI II. K. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	II. A. GARCÍA ROBLES II. II. CACERES
<u>Mongolie</u> :	II. D. ERDENBILEG II. L. EREMECHULUUN II. L. BAYART
<u>Nigéria</u> :	M. O. ADENIJI II. T.O. OLUKO
<u>Pakistan</u> :	M. H. AKRALI
<u>Pays-Bas</u> :	II. R.H. WEIN II. H. WAGENIAKERS
<u>Pérou</u> :	
<u>Pologne</u> :	II. B. SUJKA II. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	II. G. HERDER M. M. GRACZYNSKI II. KAULFUSS
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	II. N.H. MARSHALL
<u>Sri Lanka</u> :	II. I.B. FONSEKA
<u>Suède</u> :	M. L. NORBERG M. S. STROIBACK

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Tchécoslovaquie :M. P. LUKES<sup>V</sup>  
M. V. ROHAL-ILKIVUnion des Républiques socialistes  
soviétiques :M. V.L. ISSRAELIAN  
M. B.P. PROKOFIEV  
M. M.P. CHELEPINE  
M. V.II. GANJA  
M. V.I. OUSTINOV  
M. A.I. TIOURENKOV  
M. Y.P. KLIUKINE  
M. E.D. ZAITZEV  
M. B.I. KORNEENKOVenezuela :

Mme G. DA SILVA

Yougoslavie :

M. D. DJOKIĆ

Zaire :Secrétaire du Comité du désarmement  
et représentant personnel du  
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Le PRESIDENT (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Le Comité entame maintenant l'examen du point 12 de son ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Nous espérons qu'après ces jours de repos, le Comité pourra reprendre ses travaux avec une énergie renouvelée et que les tâches qu'il nous reste à achever pourront être menées à terme le plus rapidement possible.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Camarade Président, permettez-moi de vous féliciter sincèrement, en votre qualité de représentant de la République de Cuba qui joue un rôle important dans le mouvement des pays non alignés, de votre accession à la présidence du Comité pour le mois d'avril. Il nous est particulièrement agréable de saluer en votre personne le peuple héroïque de la Cuba socialiste avec laquelle la Mongolie est unie par des liens d'amitié fraternelle et d'étroite coopération, et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre importante mission.

Deux mois se sont écoulés depuis que le Comité du désarmement a commencé ses travaux. Nous devons cependant reconnaître qu'il n'a pas encore entrepris d'examiner les questions de fond, autrement dit, cet important organe n'a pas encore entamé des négociations concrètes sur les questions prioritaires qui sont inscrites à l'ordre du jour de la session actuelle.

Bien entendu, nous sommes loin de sous-estimer l'importance que revêtent les questions d'organisation et de procédure dans les travaux du Comité. Toutefois, elles ne doivent pas retenir le Comité au détriment d'autres tâches essentielles comme l'établissement de traités et d'accords concrets dans les domaines vitaux qui concernent l'arrêt de la course aux armements et le désarmement.

La création de quatre groupes de travail spéciaux chargés respectivement des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires, du programme global de désarmement, de l'interdiction des armes radiologiques et de l'interdiction des armes chimiques donne au Comité la possibilité d'entreprendre des négociations concrètes en vue d'harmoniser les positions des parties sur divers éléments importants des problèmes de désarmement. Nous estimons qu'au stade actuel, il est indispensable que le Comité s'efforce de régler au plus vite les questions d'organisation encore pendantes, en particulier celle qui concerne la désignation des présidents des groupes de travail.

Nous pensons que le Comité doit prendre la décision primordiale de répartir les postes de présidents des groupes de travail en ayant en vue un accord général selon lequel le Comité réglera dans l'avenir cette question en appliquant le principe du roulement.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Le Comité perd beaucoup de temps en discussions stériles sur des questions astucieusement soulevées qui, au lieu de concerner essentiellement l'organisation et la méthode de travail, revêtent plutôt un caractère de provocation. A notre avis, pareille approche ne contribue nullement à la réalisation et à la consolidation de résultats positifs dans les travaux de cet organe unique de négociations multi-latérales; elle risque au contraire de saper sérieusement son activité par la base. Nous soulignons de nouveau notre position de principe qui est conforme en particulier à la déclaration commune du groupe de pays socialistes, y compris la Mongolie (document CD/83 du 25 mars 1980).

A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une série de résolutions concernant directement ou indirectement les travaux du Comité du désarmement.

A ce propos, je voudrais me référer à la résolution 34/72 dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies regrette que l'accord sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction n'ait pas encore été élaboré, et prie le Comité du désarmement d'entreprendre au début de sa session de 1980, à titre hautement prioritaire, les négociations sur cette question, compte tenu de toutes les propositions existantes et des initiatives ultérieures.

Les membres du Comité sont parfaitement conscients des efforts soutenus que déploient les pays socialistes en vue de la réalisation d'un accord acceptable pour tous sur l'interdiction des armes chimiques.

En tant que coauteur du projet de Convention sur l'interdiction complète de l'arme chimique, présenté au Comité en 1972, la Mongolie est prête de même à prendre une part active dans l'avenir à l'élaboration dans ce domaine d'un accord international qui comporterait les mesures de contrôle souhaitables.

Au stade actuel des travaux du Comité, alors que celui-ci a déjà décidé de créer un groupe de travail spécial et en a fixé le mandat qui consiste, après une étude des problèmes de fond, à déterminer les questions qui devront être examinées au cours des négociations sur ladite Convention, nous estimons qu'il faut écarter les obstacles qui, artificiellement créés par certains, risqueraient d'empêcher ce groupe de travail d'étudier d'une manière constructive des questions dont la solution est à portée de la main.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La délégation mongole considère que le Comité du désarmement, organe international autorisé, n'est pas le lieu où l'on puisse avancer des affirmations sans fondement. Nous invitons ceux qui, au sein du Comité, s'efforcent constamment d'attiser une campagne anti-socialiste systématique, à se souvenir entre autres choses des faits incontestables exposés dans le document CD/82, diffusé par la délégation de la République du Viet Nam en tant que document officiel du Comité du désarmement. À cet égard, je voudrais poser la question suivante : Quel est le but poursuivi par les auteurs de cette campagne dirigée contre les pays socialistes ? Nous pouvons répondre à cette question absolument sans ambiguïté : Ils cherchent par tous les moyens à détourner de leur fin les travaux du Comité. La délégation mongole, comme beaucoup d'autres membres du Comité, ne saurait admettre pareille activité et continuera à s'y opposer résolument.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement la question de l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive et, dans ce contexte, celle de l'interdiction des armes radiologiques.

Comme on le sait, l'approche des pays socialistes au problème de l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive s'inspire avant tout de la nécessité d'apporter à ce problème une solution universelle. Dans ce domaine, leurs efforts s'appuient sur une majorité écrasante d'Etats. D'autre part, ils reconnaissent la possibilité de réaliser des accords au sujet de certains nouveaux types d'armes de destruction massive.

En vue d'élaborer un accord universel sur l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive, l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont proposé de créer sous l'égide du Comité un groupe de travail spécial composé d'experts gouvernementaux qui seraient chargés d'étudier ce problème. Chacun sait que, sur l'initiative des pays socialistes membres du Comité, d'utiles échanges de vues ont déjà eu lieu qui ont confirmé la nécessité d'examiner sérieusement ce problème dès maintenant afin de prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive.

Pour mettre en oeuvre la résolution adoptée à la trente-quatrième session, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies prie le Comité de poursuivre activement, avec la participation d'experts gouvernementaux qualifiés, les négociations ayant pour but l'élaboration d'un projet d'accord général, il importerait en fait de créer dans le cadre du Comité du désarmement un groupe d'experts, comme l'a proposé la délégation soviétique à la séance du 1er avril.



(M. Erdembileg, Mongolie)

La délégation mongole estime important de relever un élément nouveau dans la proposition de l'Union soviétique prévoyant que les travaux dudit groupe d'experts porteront aussi bien sur la préparation d'un projet d'accord général que sur la possibilité de conclure des accords spéciaux sur les divers types d'armes de destruction massive.

Outre qu'il est nécessaire d'examiner la question d'un accord général, nous considérons comme réellement possible d'aboutir à un accord acceptable pour tous sur l'interdiction des armes radiologiques. C'est précisément pour cette raison que nous nous félicitons de la création du Groupe de travail spécial qui a pour mandat d'établir un projet de convention interdisant les armes radiologiques.

De l'avis de la délégation mongole, la proposition commune concertée américano-soviétique relative aux principaux éléments d'un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques constitue une base appropriée permettant au Comité d'élaborer le texte définitif d'un traité. Le projet exposé de façon claire et précise l'objectif principal du futur traité, la portée de l'interdiction, ainsi que des mesures adéquates de vérification et de contrôle. Nous nous félicitons aussi des propositions constructives que les délégations de la Hongrie et de la République démocratique allemande ont présentées (CD/40 et CD/42) pour compléter les principaux éléments d'un traité. Nous sommes prêts à examiner toute autre proposition à ce sujet qui pourrait être soumise par la suite à l'examen du Comité. À notre avis, un consensus sur le texte d'un projet de traité permettrait véritablement d'apporter une solution d'ensemble au problème que pose l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes.

En terminant, je voudrais dire quelques mots sur le programme global de désarmement qui sera examiné à fond par le Groupe de travail spécial nouvellement créé.

La manière dont la Mongolie conçoit les objectifs et principes fondamentaux qui doivent servir de base aux négociations et aux décisions tendant à freiner la course aux armements et à réaliser le désarmement se trouve en fait exposée dans le document commun des pays socialistes (CCD/552) relatif à un programme détaillé de désarmement, qui a été présenté au Comité du désarmement le 21 février 1978. Il convient de remarquer que les considérations qui y sont énoncées n'ont rien perdu à ce jour de leur force ou de leur actualité.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La délégation mongole tient à souligner qu'en ce qui concerne les principes fondamentaux qui doivent servir de base aux négociations sur le désarmement, il convient d'accorder une importance particulière au strict respect du principe d'égalité et d'égale sécurité. Ce principe essentiel des négociations sur le désarmement prend aujourd'hui une valeur et une actualité particulières en un moment où certains pays tentent de le rejeter et de parvenir à une supériorité militaire unilatérale par l'accroissement constant de leurs armements et l'établissement de programmes militaires à long terme.

La République populaire mongole n'entend nullement sous-estimer l'importance ou la valeur d'exemple du rôle joué par les grandes puissances qui, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, assument une responsabilité particulière quant au maintien de la paix internationale, et notamment en ce qui concerne l'arrêt de la course aux armements et le désarmement. Il est absolument faux de considérer que certaines puissances devraient désarmer, tandis que d'autres pourraient s'en abstenir, tant qu'elles n'auraient pas jugé utile de participer aux négociations sur le désarmement.

Voici quelques-unes des observations que la délégation mongole tenait à formuler au stade actuel des travaux du Comité.

M. KÖMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je tiens d'abord à vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence du Comité pour le mois d'avril, persuadé que sous votre conduite expérimentée le Comité du désarmement progressera de façon substantielle dans ses travaux. La délégation hongroise fera de son mieux pour vous aider à parvenir à cet objectif. J'espère que, sous votre présidence, le Comité pourra résoudre les questions encore pendantes, et régler en particulier la question urgente de la constitution des quatre groupes de travail, par un consensus sur le problème de leur présidence. La délégation hongroise considère qu'il est de la plus haute importance que ces groupes abordent effectivement leurs travaux dès que cela sera matériellement possible.

Je voudrais maintenant exposer quelques considérations sur le problème de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication des nouveaux types d'armes de destruction massive et des nouveaux systèmes de telles armes.

Compte tenu de la rapidité du progrès scientifique et technique, il est de plus en plus indispensable et opportun que l'instance la plus compétente en la matière, qui est le Comité du désarmement, attache une importance accrue à ce problème.

(M. Kömives, Hongrie)

Conformément au Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement et à plusieurs résolutions pertinentes des sessions ordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité doit s'employer au plus tôt à faire en sorte que les réalisations de la science et de la technique ne puissent pas être utilisées à des fins militaires.

Le Comité traite activement de cette question depuis 1976 dans le cadre de réunions officielles et officieuses avec l'assistance d'experts gouvernementaux. Etant donné l'abondance de la documentation et des connaissances spécialisées en la matière, il est à la fois possible et nécessaire que le Comité poursuive l'examen de cette question à un niveau qualitatif plus élevé. Avec l'aide des experts, le Comité a accompli des progrès considérables dans la définition des domaines de la science et de la technique où le progrès peut mener ou risque de mener à la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive si les résultats scientifiques obtenus dans ces domaines sont exploités à des fins militaires.

Les experts participant aux travaux du Comité ont toutefois dû tenir compte du fait que le Comité est surtout composé de non-spécialistes des questions scientifiques, technologiques ou militaires, et du caractère des discussions tenues aux séances plénières, qui par lui-même limite la dimension scientifique et technologique des débats. Il semble à ma délégation que les possibilités de discussions plus poussées et plus approfondies que permet le cadre institutionnel des réunions officielles et officieuses sont sur le point d'être épuisées. Il devient donc nécessaire d'établir, en vue de discussions plus poussées et plus profondes sur le plan scientifique et technologique, un nouvel organe dont les travaux et les recommandations pourront largement faciliter les travaux du Comité et leur donner une finalité plus définie.

L'URSS a présenté une proposition à cet effet voici déjà bien longtemps dans le document CCD/564, que toutes les délégations connaissent sans doute. Cette proposition a été réitérée à notre séance du 1er avril lors de l'intervention du distingué représentant de l'Union soviétique. La proposition renouvelée et modifiée tient compte des considérations exprimées et approuvées par un autre groupe de délégations en vue de faciliter les progrès dans ce domaine. Ma délégation appuie cette initiative de la délégation soviétique.

(II. Könives, Hongrie)

Dans ses déclarations antérieures, la délégation hongroise a exprimé une nette préférence pour une approche globale aux problèmes complexes de l'interdiction complète de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Cette préférence n'a pas changé, mais cela ne signifie pas que nous attachons moins d'importance à l'élaboration d'accords spécifiques sur des types particuliers d'armes qui pourraient être identifiés. Cette attitude a trouvé son expression concrète dans la présentation par ma délégation d'un document de travail sur l'arme à infra-sons (CCD/575) et dans nos efforts en vue de la conclusion à bref délai d'une convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques.

La délégation hongroise estime que si l'on veut procéder à un examen plus poussé, plus concret et plus efficace de cette question, il faudra avant toute chose constituer un groupe spécial d'experts gouvernementaux pour examiner la question de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et l'investir d'un mandat suffisamment souple pour tenir compte des diverses opinions, idées et approches.

Du point de vue institutionnel, ce groupe pourrait être constitué sur le modèle du Groupe d'experts pour l'identification des événements sismiques. Sa principale tâche pourrait être d'examiner la question d'une interdiction complète et de suivre en permanence l'évolution dans les domaines où pourraient apparaître de nouveaux types d'armes de destruction massive, et de présenter au Comité des recommandations en vue de l'adoption de mesures d'interdiction de types particuliers de telles armes chaque fois que cela apparaîtrait nécessaire.

Le groupe pourrait également être investi du mandat d'étudier et de préciser davantage la définition des nouveaux types d'armes de destruction massive et leurs critères de classification compte tenu de l'évolution scientifique et technologique survenue dans les années récentes. Sur cette base, le groupe d'experts pourrait identifier les tendances particulières du progrès scientifique et technique qui devraient être prises en considération dans le cadre d'une interdiction complète sans que les efforts de recherche visant des fins pacifiques soient entravés.

Telles sont les suggestions que voulait formuler la délégation hongroise pour aider le Comité du désarmement à réexaminer la proposition concernant l'établissement d'un groupe d'experts gouvernementaux pour l'examen des questions relatives à l'interdiction de la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes.

(II. Kómives, Hongrie)

L'une des tâches immédiates du Comité, à savoir l'établissement de la convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques, est inséparable de la question complexe de l'interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive. Je ne veux pas m'étendre aujourd'hui sur cette question, que j'ai traitée en détail dans ma déclaration du 13 avril. Cependant, je voudrais exprimer le désir de ma délégation de passer rapidement au stade d'activité concrète du groupe de travail spécial sur les armes radiologiques.

II. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Aujourd'hui, le Comité du désarmement aborde l'examen de la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

La délégation soviétique attache une importance particulière à l'examen constructif de ce problème de caractère extrêmement actuel. Ce n'est pas là un effet du hasard, car l'humanité n'a pas présentement de tâche plus importante et plus pressante que de mettre fin à la course aux armements nucléaires et d'écartier la menace d'une guerre nucléaire mondiale. On peut dire sans exagération que de la solution de ce problème dépend pour une large part l'avenir de tous les peuples.

Les leçons de l'histoire indiquent de façon convaincante que la route qui mène à une sécurité véritable passe non pas par une accumulation d'engins de destruction, mais par l'abaissement du niveau de la confrontation militaire, par la limitation, la réduction et, en fin de compte, l'élimination complète des moyens de mener une guerre nucléaire.

Au cours des trois décennies et demie qui se sont écoulées depuis la création de l'arme nucléaire, celle-ci est passée des dispositifs nucléaires qui paraissent aujourd'hui primitifs aux charges nucléaires dont un grand nombre possèdent une puissance qui dépasse celle de toutes les substances explosives utilisées au cours des années de la Seconde guerre mondiale. Une quantité énorme d'armes nucléaires est stockée dans le monde, une quantité suffisante pour annihiler plusieurs fois toute vie sur la Terre.

Dès l'apparition de l'arme nucléaire, l'Union soviétique préconise systématiquement son interdiction et sa destruction complète et inconditionnelle.

Etant donné que la principale menace pour la paix réside dans l'accélération croissante de la course aux armements nucléaires, la priorité doit être donnée à l'action en vue de faire adopter des mesures tendant, dans ce domaine précisément, à arrêter puis à inverser la course aux armements.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A cette fin, l'Union soviétique a proposé, en 1978, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, de placer l'affaire sur un plan pratique et d'entamer des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète.

Dans les propositions soviétiques sur le désarmement nucléaire la fin ultime de ce processus est clairement énoncée. L'URSS voit la question de la façon suivante : il faut s'efforcer non pas seulement d'interdire les armes nucléaires, mais de les éliminer complètement et de consacrer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques.

Mais nous nous rendons néanmoins compte du fait que ce problème est multiforme et qu'il englobe tout un ensemble d'aspects interdépendants. C'est pourquoi la chose principale, à l'heure actuelle - et je le souligne - est de placer l'affaire sur un plan pratique.

Dans son Document final, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement a catégoriquement souligné que pour réaliser le désarmement nucléaire, il faudra mener d'urgence des négociations en vue d'aboutir à des accords prévoyant, en particulier, la cessation du perfectionnement qualitatif et de la mise au point de systèmes d'armes nucléaires, ainsi que l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires.

Des résolutions à cet effet ont été adoptées aux trente-troisième et trente-quatrième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elles sont bien connues des membres du Comité du désarmement.

L'Organisation des Nations Unies a donc pris d'assez nombreuses décisions pour demander à toutes les puissances nucléaires d'engager des consultations en vue de commencer des négociations sur l'ensemble des questions intéressant le désarmement nucléaire.

Pour placer l'affaire sur une voie pratique, l'Union soviétique, agissant de concert avec d'autres pays socialistes, a présenté au Comité du désarmement en février 1979 des propositions concrètes relatives à des négociations sur le désarmement nucléaire avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que d'un certain nombre d'Etats non dotés de ces armes. Je pense en l'occurrence au document CD/4 du Comité.

Malheureusement, ces négociations n'ont pas encore commencé. La délégation de l'URSS exprime l'espoir que le Comité du désarmement, à sa session actuelle, réalisera des progrès et décidera de commencer au plus tôt des consultations préparatoires pour les négociations sur le désarmement nucléaire, ainsi que ces négociations

(II. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

elles-mêmes. La détérioration de la situation internationale au cours de ces derniers temps, loin d'avoir pour effet d'enlever ce problème important de l'ordre du jour, lui confère un caractère encore plus actuel et pressant.

L'année dernière, la délégation soviétique a exposé en détail à diverses reprises notre approche à ce problème et donné les explications nécessaires concernant les dispositions concrètes du document CD/4.

Bien entendu, toutes les puissances nucléaires doivent participer aux négociations sur le désarmement nucléaire. Un problème aussi difficile et complexe ne saurait être résolu par une méthode sélective. Actuellement, toutes les conditions indispensables en l'occurrence sont réunies au Comité du désarmement : toutes les puissances nucléaires participent à ses travaux et tous les principaux groupes d'Etats - socialistes, occidentaux, non alignés et neutres - y sont représentés. Cela ne signifie nullement que le nombre des participants sera limité à cinq. Il serait utile qu'un certain nombre d'Etats non nucléaires participent aussi aux négociations.

Comme nous l'avons déjà souligné l'année passée, on pourrait déterminer l'objet des négociations, leur ordre du jour, les questions concrètes à examiner et à trancher, soit dans le cadre du Comité du désarmement, soit dans celui d'un organe subsidiaire préparatoire approprié.

La délégation soviétique note avec satisfaction que, l'année dernière, il y a eu une discussion utile sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Au cours de cette discussion, la délégation soviétique a fourni des explications détaillées sur notre approche à ce problème. Le document de travail des pays socialistes (CD/4) a aussi fortement retenu l'attention au cours de la discussion. On a examiné divers aspects de la préparation des négociations sur le problème du désarmement nucléaire, posé des questions et apporté des précisions. Outre le document des pays socialistes (CD/4), on a aussi examiné le document du Groupe des 21 Etats. Toutefois, l'objet principal, faire démarrer les consultations pour ces négociations, n'a pas été atteint. Il importe que les autres puissances nucléaires adoptent aussi une attitude positive à l'égard des négociations. C'est avec intérêt que nous attendons leurs déclarations en la matière.

L'importance du problème du désarmement nucléaire ne saurait être mise en doute. Le caractère d'actualité de ce problème et la nécessité de le résoudre le plus rapidement possible sont universellement reconnus. On dispose de la base nécessaire pour progresser, pour entamer des négociations concrètes. Il suffit pour cela que tous les Etats, et en premier lieu les Etats dotés d'armes nucléaires, fassent preuve de bonne volonté et d'une due prise de conscience de leurs responsabilités.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il est grand temps de réaliser des progrès dans cette affaire, qui intéresse d'une manière vitale tous les peuples et tous les Etats du monde. Dans son récent message aux savants américains auteurs de la déclaration intitulée "Le danger d'une guerre nucléaire", L.I. Brejnev a affirmé une fois de plus que les nobles activités humanitaires visant à prévenir la guerre nucléaire bénéficieront de la compréhension et de l'appui de l'Union soviétique.

La délégation soviétique demande instamment à tous les Etats membres du Comité du désarmement d'exposer leurs propositions et considérations concrètes relatives au point de l'ordre du jour du Comité que nous examinons actuellement; pour sa part elle est prête à apporter une contribution constructive à la solution urgente de ce problème.

M. TERREFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais): Camarade président, ma délégation voudrait se joindre à celles qui vous ont félicité pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois d'avril. C'est pour moi un grand plaisir, tant personnellement qu'en ma qualité de chef de la délégation éthiopienne, de vous voir occuper cette fonction et vous acquitter de votre tâche ardue avec une efficacité et une conscience exemplaires.

J'adresse d'autre part mes remerciements à M. l'Ambassadeur Yu Pei-Wen, de la République populaire de Chine, et à M. l'Ambassadeur McPhail du Canada, qui ont guidé les travaux du Comité au cours des deux derniers mois.

Grâce à l'application et au sens des responsabilités qui ont marqué nos travaux au cours de ces deux mois, nous avons maintenant créé quatre groupes de travail spéciaux du Comité du désarmement qui devraient s'employer respectivement à :

- a) définir, par un examen de fond, les questions à traiter dans la négociation d'une convention multilatérale sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques et sur leur destruction,
- b) poursuivre les négociations en vue de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires,



(M. Terrefe, Ethiopie)

- c) entreprendre des négociations sur le programme global de désarmement, et enfin,
- d) entreprendre des négociations sur une convention interdisant les armes radiologiques.

Notre tâche immédiate est donc de nous entendre sur la présidence de chacun de ces groupes de travail spéciaux dans l'esprit de coopération qui a jusqu'ici prévalu au Comité et compte dûment tenu de la répartition équitable des travaux et des responsabilités du Comité entre ses membres, ainsi que des nombreuses et utiles propositions et des projets conjoints d'accords soumis par des Etats Membres au Comité.

Sans préjuger en aucune façon des consultations que vous-même et les divers groupes entreprennent, la délégation éthiopienne, ayant étudié soigneusement les propositions et opinions formulées par les divers groupes et les membres du Comité, voudrait proposer les Etats suivants pour présider les groupes de travail spéciaux que nous avons établis.

Pour cette année :

- a) Armes chimiques : Suède
- b) Programme global de désarmement : Nigéria
- c) Armes radiologiques : Hongrie
- d) Garanties négatives de sécurité : Maintien de l'Egypte pour cette année ou partage de la présidence entre l'Egypte et la Belgique.

Cette proposition de la délégation éthiopienne est uniquement inspirée par le désir d'établir un mécanisme de travail juste et efficace en vue d'accélérer les travaux du Comité, afin que nous ayons quelque chose à inclure dans notre rapport à la trente-cinquième session et à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, conformément au mandat du Comité et au désir de la plupart de ses membres.

Après ces observations concernant la présidence des groupes de travail spéciaux, la tâche la plus importante que nous devrions aborder est l'étude de la participation des Etats non membres. A cet égard, la délégation éthiopienne estime que nous devrions régler cette question dans un esprit d'entente en nous gardant de toute passion. L'un des principaux critères de décision devrait être l'ordre chronologique dans lequel les demandes ont été soumises au Comité.

Selon notre programme de travail, nous devrions en avril discuter de nouveau de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, de l'interdiction des essais nucléaires, des nouveaux types d'armes et des armes

(M. Terrefe, Ethiopie)

radiologiques. La délégation éthiopienne a toujours préconisé la cessation de la course aux armements et l'interdiction de toutes les armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires. Nous réitérons notre opinion que des négociations de fond sur l'interdiction complète des essais devraient être entamées et nous invitons instamment les trois Etats dotés d'armes nucléaires à tout faire pour mener au plus tôt leurs négociations à bonne fin et à soumettre au Comité les résultats de leurs négociations.

Dès que les quatre groupes spéciaux commenceront leurs travaux, la délégation éthiopienne présentera des observations sur certains des thèmes en discussion. Je me contenterai de dire que l'importance du désarmement nucléaire demeure primordiale compte tenu de la situation mondiale actuelle, dans laquelle l'escalade toujours plus forte de la course aux armements et de la confrontation des grandes puissances nucléaires menacent directement la paix et la sécurité internationales. Ma délégation est disposée à coopérer à l'examen de négociations de fond sur l'une ou l'autre des propositions ou sur l'un quelconque des projets de convention qui ont été soumis au Comité, pour autant que les Etats dotés d'armes nucléaires fassent preuve véritablement d'une égale volonté politique de faire progresser réellement les travaux du Comité.

La délégation éthiopienne a, à de nombreuses reprises, préconisé à titre de question hautement prioritaire l'élaboration d'un instrument international interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage de toutes les armes chimiques et la destruction des stocks existants de ces armes.

Le Comité s'est déjà bien engagé dans l'étude de fond de la question. Les efforts déployés l'année dernière et cette année par les délégations des Pays-Bas, de la Pologne et d'autres pays peuvent fournir au Groupe de travail spécial une base pour l'étude du type de questions que pose la préparation d'un projet de Convention à ce sujet. La délégation éthiopienne a appuyé la proposition du Groupe de travail des 21 de 1979 qui figure dans le document CD/11. Les informations contenues dans les autres documents de travail et les compilations du secrétariat (CD/26) seront également utiles pour les travaux du Groupe de travail spécial.

La proposition présentée par le Groupe des pays socialistes concernant la cessation de la production de tous les types d'armes nucléaires et la destruction de ces armes a reçu et continuera de recevoir le plein appui de la délégation éthiopienne. Cette proposition a aussi été appuyée par le Groupe des 21 dans le document CD/36.

(M. Terrefe, Ethiopie)

L'année dernière, le Comité ne disposait pas d'assez de temps pour entreprendre des négociations concrètes sur un traité d'interdiction complète des essais. Il faudrait que le Comité examine attentivement au cours de cette session le rapport des parties aux négociations trilatérales soumis au Comité l'année dernière. La délégation éthiopienne espère que les efforts seront poursuivis dans ce domaine.

Tant au Comité du désarmement qu'à l'Assemblée générale, la délégation éthiopienne a appuyé la proposition selon laquelle les Etats dotés d'armes nucléaires devraient fournir des assurances efficaces de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Elle attache donc une grande importance à la poursuite des activités du Groupe de travail spécial.

Le projet de convention présenté conjointement par les Etats-Unis et l'URSS concernant l'interdiction des armes radiologiques, et les autres propositions de négociations sur les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive méritent d'être étudiés avec soin et examinés par le Groupe de travail spécial établi à cette fin.

Le PRESIDENT (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Merci beaucoup, camarade Ambassadeur Terrefe, pour votre déclaration et vos aimables paroles à l'égard de mon pays et de moi-même.

Je suis depuis quelques jours en pourparlers avec un certain nombre de délégations en ce qui concerne la possibilité d'obtenir un consensus sur la présidence des groupes de travail constitués par notre Comité. Je considère avec optimisme les résultats de ces conversations, et j'espère que nous pourrons parvenir ces jours prochains à un consensus, afin que les travaux des groupes puissent commencer.

Le Comité ayant suspendu ses travaux durant les fêtes, nous espérons que tous les membres ont eu l'occasion de réfléchir aux travaux futurs de notre Comité, compte tenu de la nécessité de nous atteler à la tâche et de la mener à bien avec le maximum d'efficacité. S'il existe une convergence de vues totale entre croyants et non-croyants, elle concerne la nécessité de donner la paix sur terre aux hommes de bonne volonté; cependant, pour parvenir à cette paix sur terre, il est nécessaire que les travaux de notre Comité progressent positivement. Nous lançons un appel à toutes les délégations pour qu'elles réfléchissent sereinement à la coopération que nous ont offerte toutes les délégations afin de parvenir à des décisions concrètes par un consensus pour la désignation des présidents des groupes de travail.

(Le Président)

Au cours de la prochaine séance plénière du Comité du désarmement, qui aura lieu demain mercredi 9 avril, à 15 h 30, je me propose de soumettre les demandes adressées par des Etats non membres en vue de participer à l'examen de certains points de l'ordre du jour du Comité.

La séance est levée à 11 h 45.